

Soins palliatifs : préconisation de la Cour des comptes

La Cour des comptes souligne que même si le développement des équipes de soins palliatifs est réel il n'en reste pas moins largement insuffisant.

Elle propose la création de 200 équipes nouvelles et un plan massif de formation dans les établissements pour personnes âgées.

L'AD-PA est très satisfaite de la première proposition de la Cour.

En effet, 70 % des personnes qui décèdent ont plus de 70 ans et le pourcentage de personnes âgées accompagnées par les soins palliatifs est loin d'être de 70 %. Il y a donc un gros effort à engager avant toute mise en place d'une aide à mourir.

S'agissant du volet formation, il est bien sûr toujours utile que les professionnels soient mieux formés ; pour autant il est notoire que le problème majeur du manque d'accompagnement dans leur vie ou dans leur fin de vie des personnes âgées en établissement est lié au manque de professionnels. Ce retard français pourra être rattrapé quand la France (comme l'a proposé antérieurement la Cour des comptes) atteindra le ratio de 8 professionnels pour 10 personnes âgées.



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Éric FREGONA

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

Twitter : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA) - LinkedIn : linkedin.com/company/ad-pa/